

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JANVIER 2005

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – PAQUET – AUBIN – FORIN – MEGIE – de ROUVRAY – BECEL – MENTRE – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – DREGE - GENAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les procurations suivantes :

- Mr DURAND à Mr MEGIE,
- Mme MAHEUT à Mme FORIN,
- Mr de la BRETECHE à Mr VAUCLIN
-

Absents : Mme VINCENT – Mr ROBERT – Mme CONSTENSOUS

Monsieur AUBIN a été élu secrétaire

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le recensement transmis par l'INSEE s'est établi à 2566 habitants.

N°691 : OPAC DU CALVADOS – TRAVAUX DE VIABILISATION – ROUTE DE BEAUMONT : Rapporteur Mr PAQUET

Dans le cadre de la réalisation des travaux de viabilisation de l'opération menée en collaboration avec l'OPAC DU CALVADOS, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Lots	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS EN EUROS TTC	OBSERVATIONS
1	Terrassement-voirie-Assainissement	TOFFOLUTTI	608.478,41	
2	Tranchées communes – Réseaux souples AEP/BT/ Eclairage public / Télédistribution/Téléphone	E.T.D.E.	222.346,92	
3	Espaces verts – Clôtures	ABORDS et JARDINS	51.814,49	
4	Jeux – Mobilier urbain	RAMETTE et Fils	71.646,38	Offre avec option retenue
5	Maçonnerie	RAMETTE et Fils	16.385, 20	
MONTANT EUROS TTC			970.671,40	

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'unanimité sur les choix des entreprises ci-dessus et sur les montants des marchés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- entérine le dossier de consultation des entreprises mis au point par l'OPAC du CALVADOS ,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°692 : CONVENTION DE MANDAT – OPAC DU CALVADOS – ROUTE DE BEAUMONT : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de la réalisation du programme de logements destinés à la location, d'une structure à vocation de logements saisonniers et de terrains à bâtir, la Commune se doit de réaliser une convention de mandat avec l'OPAC DU CALVADOS, maître d'ouvrage délégué de cette opération (cf note ci-jointe)

Cette convention de mandat règle les obligations de chacun et notamment la convention financière.

En outre, la rémunération du mandataire est fixée à une hauteur de 12.000 € environ.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et ses annexes à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer les ventes de terrains à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention et ce au vu du plan de financement ci-joint,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°693 : OUVERTURE DE CREDITS : Rapporteur Mr MENTRE

Dans le cadre de la gestion courante, il convient de procéder à des ouvertures de crédits suivantes :

Op 0105 – Acquisition de divers matériels - Cpte 21	+ 20.000 €
Op 0205 – Travaux sur bâtiments communaux - Cpte 21	+ 20.000 €
Op 0305 - Acquisition de matériel de plage - Cpte 21	+ 28.000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise ces ouvertures de crédits et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°694 : ACQUISITION DE TERRAINS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de la réalisation des chemins piétonniers, un accord est intervenu avec les promoteurs SERI OUEST pour la rétrocession à la Commune moyennant 1 € symbolique de la bande du terrain servant d'assiette au chemin piétonnier le long de la propriété « THONET ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition de cette bande de terrain moyennant la somme de 1 € symbolique auprès de la Société SERI OUEST ou toute société représentant ses intérêts,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir et les documents d'arpentage,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°695 : ACQUISITION DE TERRAINS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de l'achèvement des chemins piétonniers, il convient de finaliser l'acquisition de l'assiette de ces derniers jouxtant la propriété des consorts MOREL.

Après négociations, un accord est intervenu avec les consorts MOREL sur la base de 12 € par m².

Après découpage, les parcelles concernées sont :

Section AO n°121 pour une contenance de 316 m²
Section AO n°124 pour une contenance de 570 m²

Le coût d'acquisition de ces parcelles s'élève donc à 10.632 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise ces acquisitions de terrains moyennant la somme de 12 €/m² soit 10.632 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.
-

N°696 : MAITRISE D'ŒUVRE – ENTREE DE VILLE : Rapporteur Mr AUBIN

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville côté EST, il convient de finaliser le marché de maîtrise d'œuvre avec la Direction Départementale de l'Équipement de Trouville qui sera le coordinateur de cette action.

Le marché prévoit notamment :

- Etudes préliminaires, esquisses (EP)
- Avant-Projet (AVP)
- Projet (PRO)
- Assistance à la Passation des Contrats de Travaux (ACT)
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Visa des Etudes d'exécution (VISA)
- Assistance aux opérations de réception (ACR)

Le montant de cette prestation s'élève à 79.300 € HT soit environ 4 % du montant de l'ensemble des travaux projetés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°697 : DEMANDE DE SUBVENTION : Rapporteur Mr MEGIE

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville côté EST, il convient de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention.

En effet, les travaux s'effectuent sur une route départementale et concourent d'une part à améliorer l'entrée de Ville du point de vue esthétique et touristique et d'autre part à sécuriser la circulation et la fluidité des véhicules.

Le montant global et prévisionnel des travaux s'élève à 1.990.000 € (dont 320.000 € de travaux sur la RD 513).

La maîtrise d'œuvre est réalisée par la DDE de Trouville-Deauville.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

A l'occasion de la célébration des 150 ans de VILLERS SUR MER, Monsieur VAUCLIN propose la création d'une commission ad-hoc. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat.

La séance est levée à 21 H 45

